



MAIRIE de CRIEL sur Mer

Criel sur Mer, le 4 mars 2019

Nos réf : AT/SFM/2019-23

INFORMATION

DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY SUR LE TERRITOIRE DE CRIEL SUR MER

Les administrés de Criel sur Mer reçoivent depuis début février 2019 un courrier adressé par ENEDIS les informant du remplacement de leur compteur électrique par un nouveau compteur d'électricité communicant « Linky ».

Enedis (ex-ERDF), le gestionnaire du réseau d'électricité, a pour mission d'entretenir et de remplacer les ouvrages du réseau en fonction de son évolution. ENEDIS effectue le remplacement d'ici à 2021 des compteurs électriques traditionnels par des compteurs Linky dans tous les foyers raccordés à son réseau quel que soit le fournisseur d'électricité choisi.

Enedis est dans l'obligation de vous envoyer un courrier vous informant de la venue du technicien au plus tard un mois avant la date de la pose, après quoi le prestataire en charge de son installation prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous à votre domicile.

Une collectivité n'est pas en mesure de s'opposer à l'installation des compteurs Linky (*Jurisprudence : Jugement du Tribunal de Toulouse du 11/09/2018- arrêté municipal de la commune de Blagnac*).

Néanmoins au titre du droit des usagers, vous pouvez accepter ou refuser l'accès à votre propriété privée à Enedis. Par ailleurs, en tant qu'usager vous êtes également libres de donner votre accord ou non à la transmission de vos données collectées par le compteur communicant Linky en se basant sur les directives émises par la CNIL.

Les services de la mairie restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Maire
Alain TROUÉSSIN

